



Attestation d'entretien chaudière au fuel

Par **Béa**, le **03/08/2010** à **10:17**

Bonjour,

Tous les ans, je fais effectuer un entretien de ma chaudière à fuel.

Or, systématiquement, l'entreprise me remet une feuille de carnet où il est simplement indiqué "entretien effectué le" .

Signé par l'ouvrier et par moi-même.

Aucun tampon, ni nom et adresse de l'entreprise.

Après diverses demandes de ma part, la société m'a envoyé un papier de renouvellement de contrat (de janvier 2010 à Décembre 2010) sur lequel était indiqué que l'entretien de la chaudière avait été effectué le juillet par M. X et que j'avais réglé par chèque n° - Nom de la banque, le 3 février 2010.

Pourriez-vous me dire ce que doit comporter un contrat d'entretien et de quelle façon doit-il être rédigé ?

Je vous en remercie.

Par **jeetendra**, le **03/08/2010** à **19:34**

Bonjour, [fluo]l'arrêté du 15 septembre 2009 [/fluo]rend obligatoire la remise d'une attestation d'entretien. L'annexe 2 de l'arrêté précise les informations qui doivent y figurer et les modalités d'utilisation de ce document (il y a un formalisme à respecter par le professionnel dans la rédaction de l'attestation), rappelez ce décret au professionnel, ainsi que ses

obligations contractuelles, cordialement.